

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MAI 2013 A 20H00**

Présents : *D. LEDENT, C. TIECHON, N. BOULLENGER, C. THIEBAUT,
G. LACOURTE, J. THOMAS, B. COUTURIER, J-P DHANGER,
P. GAGNAGE, D. CAPPUCCI.*

Absents : *R. BODESCOT, G. LEDENT, P. JAN, T. BRITVEC*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. C. THIEBAUT est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu du 25 mars 2013 :

Le problème des déchets sauvages (canettes vides, bouteilles, ...) évoqués lors de la précédente réunion s'est aggravé. Il faudrait en parler dans le prochain flash.

3. Objet : Modification des statuts de la communauté de communes : compétence Très Haut Débit

Le 21 mai 2012, le conseil général de l'Oise a adopté son schéma départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN), avec pour ambition de couvrir la totalité du territoire en très haut débit dans les dix prochaines années. Il a été demandé aux communes d'adhérer au Syndicat Mixte Très Haut Débit qui a été créé pour l'occasion. Afin de permettre une couverture équitable du territoire en haut débit, la communauté de communes a proposé, lors de la séance du 28 mars, de prendre la compétence très haut débit. Cet investissement a vocation à permettre aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités de disposer d'un réseau numérique performant qui favorisera, en outre, le développement économique, le télétravail et la dématérialisation.

Sur la base des estimations du Conseil Général, le coût est évalué à 370 euros par foyer, soit une dépense globale de 5,4 millions d'euros.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-17, L. 5721-2 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Plateau Picard en vigueur ;

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 28 mars 2013

Considérant l'intérêt pour les habitants de transférer à la Communauté de communes la compétence communale de service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que le transfert proposé ne s'accompagne pas d'un transfert de charges communales à la communauté, dans la mesure où les communes n'exercent pas ladite compétence ;

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré ;

- **accepte** de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante :
« *Service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales* ».

4. Détermination du nombre de délégués au conseil communautaire :

La loi du 16 décembre 2010 a profondément modifié les règles de désignation et de composition du conseil communautaire. Si les nouvelles modalités ne s'appliqueront qu'après les élections municipales de 2014, il est d'ores et déjà nécessaire de se positionner sur le futur nombre de délégués.

En effet, l'article L5211-6-1 du Code des Collectivités Territoriales fixe le nombre de sièges à répartir en fonction de la strate démographique de la collectivité. La Communauté de communes du Plateau Picard se situant dans la catégorie « de 20 000 à 29 999 habitants », 30 sièges sont acquis, à répartir à la proportionnelle en fonction de la population

De cette première répartition, il ressortirait que 38 communes ne disposeraient d'aucun siège.

Or, la loi prévoit que chaque commune doit disposer au minimum d'un siège. Cette disposition porte donc à 68 le nombre de sièges.

Enfin, la loi accorde aux communes la possibilité de majorer le nombre de sièges, sous réserve que la majorité qualifiée des conseils municipaux se prononcent favorablement dans ce sens avant le 30 juin 2013. C'est pourquoi, il a été proposé aux communes du Plateau Picard de délibérer sur la détermination du nombre de délégués au Conseil Communautaire.

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée par la loi du 29 février 2012,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de déterminer le nombre de délégués appelés à siéger au conseil de la communauté de communes du Plateau Picard, après le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant la proposition de la communauté de communes en vue de trouver un accord des communes à la majorité qualifiée,

Le Conseil,

-décide de fixer à 14% la majoration du nombre de sièges du tableau et de droit (art L5211-6-1 II,III,IV) pour un total de 77 délégués et de choisir une répartition libre, déterminée par tranche de population municipale authentifiée, soit :

1 délégué par tranche de 500 habitants jusqu'à 1000 habitants puis

1 délégué par tranche de 1 000 habitants supplémentaires

Le nombre de délégués, est fixé pour toute la durée du mandat, quelle que soit l'évolution de la population.

-adopte la répartition des sièges, telle que présentée dans le tableau annexé à la délibération

-propose la désignation d'un suppléant pour les 38 communes qui ne disposent que d'un seul délégué titulaire (art L 5214-7)

-décide de fixer le nombre de vice-présidents selon la règle de droit commun à 20% du nombre total des membres dans la limite de 15.

-précise que ces dispositions s'appliqueront à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux. »

| Répartition par tranche | | | Répartition par tranche | | |
|-------------------------|-----------------------|---------------|----------------------------|-----------------------|---------------|
| Communes | Population municipale | NBRE délégués | Communes | Population municipale | NBRE délégués |
| Airion | 489 | 1 | Montgérain | 157 | 1 |
| Angivillers | 183 | 1 | Montiers | 407 | 1 |
| Avrechy | 1112 | 3 | Moyenneville | 606 | 2 |
| Brunvillers-la-Motte | 325 | 1 | La Neuville-Roy | 969 | 2 |
| Bulles | 883 | 2 | Noroy | 194 | 1 |
| Catillon-Fumechon | 595 | 2 | Nourard-le-Franc | 324 | 1 |
| Cernoy | 242 | 1 | Plainval | 355 | 1 |
| Coivrel | 255 | 1 | Le Plessier-sur-Bulles | 165 | 1 |
| Courcelles-Epayelles | 193 | 1 | Le Plessier-sur-Saint-Just | 483 | 1 |
| Cressonsacq | 431 | 1 | Le Ployron | 115 | 1 |
| Crèvecœur-le-Petit | 111 | 1 | Pronleroy | 398 | 1 |
| Cuignières | 209 | 1 | Quinquempoix | 334 | 1 |
| Domfront | 341 | 1 | Ravenel | 1156 | 3 |
| Dompierre | 241 | 1 | Rouvillers | 262 | 1 |
| Erquinvillers | 166 | 1 | Royaucourt | 221 | 1 |
| Essuiles | 547 | 2 | Sains-Morainvillers | 273 | 1 |
| Ferrières | 486 | 1 | Saint-Just-en-Chaussée | 5496 | 7 |
| Fournival | 471 | 1 | Saint-Martin-aux-Bois | 291 | 1 |
| Le Frestoy-Vaux | 226 | 1 | Saint-Remy-en-l'Eau | 426 | 1 |
| Gannes | 332 | 1 | Tricot | 1433 | 3 |
| Godenvillers | 167 | 1 | Valescourt | 275 | 1 |
| Grandvillers-aux-Bois | 316 | 1 | Wacquemoulin | 296 | 1 |
| Léglantiers | 556 | 2 | Wavignies | 1160 | 3 |
| Lievillers | 651 | 2 | Welles-Pérennes | 244 | 1 |
| Maignelay-Montigny | 2631 | 4 | TOTAL | 29149 | 77 |
| Ménévillers | 100 | 1 | | | |
| Méry-la-Bataille | 621 | 2 | | | |
| Le Mesnil-sur-Bulles | 229 | 1 | | | |

5. Reversement Subvention APEVA :

M. Olivier DASSAULT a accordé une subvention de 500 € à l'Association des Parents d'Elèves, versement effectué par chèque à l'ordre de la commune. Il convient de reverser cette subvention à l'APE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des Parents d'Elèves, à titre de reversement de la subvention accordée par M. Olivier DASSAULT, au titre de la classe de découverte des classes de Petite Section et CP/CE1.

6. Noël communal :

Il faut se positionner sur une date et un type de spectacle pour le Noël communal dès maintenant, afin de pouvoir avoir un choix suffisant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de proposer la date du 22 décembre 2013 pour le Noël Communal, avec possibilité du 15 décembre si nécessaire pour la disponibilité du spectacle. Les élus décident de proposer un bal pour enfants, plusieurs compagnies seront consultées pour ce spectacle.

Colis des personnes âgées : Il est proposé de changer le contenu des colis aux personnes âgées : cette année, il leur sera offert une bouteille de champagne, avec une boîte de pâtes de fruits et une boîte de chocolats. La distribution des colis aura lieu le samedi 14 décembre 2013.

7. Point sur les travaux à la salle des fêtes :

M. le Maire donne le compte-rendu des travaux qui ont été effectués à la salle des fêtes. L'employé communal a entièrement réalisé la rénovation et l'isolation de la réserve de la salle des fêtes et a effectué un très bon travail. Reste à faire un chariot pour transporter les tables.

8. Questions diverses :

- Le Conseil Général a envoyé une convention pour le fonctionnement de la bibliothèque. Cette convention implique un certain nombre d'éléments à réaliser ou à prendre en compte, qui doivent faire l'objet d'une délibération. A délibérer au prochain conseil municipal.
- Accueil des délégations anglaises et tchèques du 5 au 8 juillet 2013 : L'union Européenne n'a pas accordé de subvention pour cet accueil. 61 personnes sont attendues : 30 Tchèques et 31 Anglais, répartis sur 22 familles. 1 personne est pour l'instant logée à La Neuville Roy, à voir lors de la réunion du 22 mai avec les familles accueillantes s'il est possible de lui trouver un accueil sur Moyenneville. Les personnes accueillies représentent 10 % de la population de Moyenneville ! Certaines familles ne sont jamais venues à Moyenneville.

- Le programme est le suivant :
 - samedi 6 juillet : journée à l'extérieur, avec au choix la base nautique de Saint Leu ou les jardins de Giverny, le soir, repas en commun à la salle des fêtes, choucroute offerte par l'AME, et desserts amenés par les familles.
 - Le dimanche matin, des tables rondes et points infos seront proposés aux jeunes du collège au lycée, pour évoquer des études à l'étranger, animations diverses autour de l'union européenne et de l'esprit du jumelage. Les jeunes du village recevront un courrier personnalisé pour les inviter à participer à ces tables rondes. Une promenade dans le village sera proposée pour les adultes, et à 11h30, inaugurations diverses, avec invitation de M. GAUZES et M. BOULLAND, députés européens, et l'attaché parlementaire, M. HOULLEBRECQUE, MM DASSAULT, MARINI, PACCAUT, DESMEDT et M. le Sous-Préfet. Déjeuner avec buffet campagnard sur la Place, et animations et jeux divers l'après-midi. Le soir, repas en familles regroupées. Nos amis repartent le lundi matin.
- Prévoir de racheter des drapeaux des 3 pays pour les différentes inaugurations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Prochain Conseil Municipal : lundi 24 juin 2013 à 20h00.